

CONDITIONS GENERALES DE VENTES DES PRESTATIONS ET SERVICES NOTE BLEUE ET MARQUES COMMERCIALES ASSOCIEES

Version en vigueur à compter du 27 Juin 2016.

1. CONDITIONS GENERALES APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS ET SERVICES NOTE BLEUE ET MARQUES COMMERCIALES ASSOCIEES

1.1 APPLICATION DES CONDITIONS

Le vendeur est défini ci-dessous comme étant NOTE BLEUE, ou « NOTEBLEUE », S.A.S. au capital social de 15 000 euros, Boite Postale 4 – 31370 RIEUMES (n° de téléphone + 33 (0)5.61.91.30.40), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro B 390 231 470 (N° TVA Intracommunautaire : FR 64 390 231 470). Les dénominations et marques commerciales de NOTE BLEUE seront également associées à NOTE BLEUE : ZECIBLE®, ZEMAIL®, ZEREF®, ZEBOTTIN®, ZEPRINT®.

L'acheteur, dénommé ci-après « LE CLIENT » est défini ci-dessous comme étant la société ou la personne signataire et acceptant les présentes conditions de vente. Les conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive à toutes les ventes conclues par NOTE BLEUE tant pour son propre compte que pour celui de ses marques produits, qu'elles émanent de professionnels, de commerçants, de sociétés ou de particuliers.

Préalablement à toute commande, LE CLIENT prend connaissance des présentes Conditions Générales et des Conditions Particulières et s'assure, sous sa seule responsabilité, que les Prestations qui lui sont proposées sont susceptibles de répondre à ses attentes, notamment en consultant les documents descriptifs remis par NOTE BLEUE, consultable sur ses sites Internet dédiés : www.notebleue.com / www.zeref.fr / www.zemail.fr / www.zecible.fr / www.zebottin.fr, ou disponible sur simple demande par email à l'adresse suivante : commercial@notebleue.com. Le seul fait de passer une commande ou d'accepter une offre ou devis de NOTE BLEUE ou de l'une de ses marques commerciales vaut acceptation sans réserve des présentes conditions générales et particulières.

Toutes autres conditions n'engagent NOTE BLEUE qu'après confirmation écrite de sa part.

Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par NOTE BLEUE, les modifications seront inapplicables aux abonnements et aux Services préalablement souscrits par le CLIENT, mais applicables à toutes commandes postérieures.

En cas d'ambiguïté et/ou de contradiction entre les présentes Conditions Générales et tout autre document ou site Internet, les présentes Conditions Générales prévaudront.

Les notifications prévues en exécution des présentes conditions générales devront être effectuées aux adresses où les parties déclarent être domicile en leur siège social respectif.

En conséquence, aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de NOTE BLEUE, prévaloir contre les présentes Conditions Générales de Vente. Toute condition contraire opposée par LE CLIENT sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à NOTE BLEUE, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

1.2 DECLARATION DES PARTIES

Les parties déclarent savoir que L'Internet est un réseau divisé en portions dont le fonctionnement repose sur la coopération entre les opérateurs des différents réseaux sans qu'il n'y ait aucune obligation de fourniture ou de qualité de fourniture entre eux. Les réseaux peuvent avoir des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation propres. Nul ne peut garantir le fonctionnement de l'Internet dans son ensemble.

1.3 CONNAISSANCE D'INTERNET

LE CLIENT déclare avoir pris connaissance des caractéristiques et des limites d'Internet décrites ci-dessous :

- que les transmissions de données sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses. De ce fait, nul ne peut garantir le bon fonctionnement de l'Internet.
- que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels, et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement, de toute information à caractère sensible est effectuée par LE CLIENT à ses risques et périls ;
- qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données de la contamination par des virus comme de tentatives d'intrusion dans son système informatique par des tiers via le service d'accès.

En conséquence de ce qui précède, et en parfaite connaissance des caractéristiques d'Internet, LE CLIENT renonce à engager la responsabilité de NOTE BLEUE concernant un ou plusieurs des faits ou événements mentionnés ci-dessus.

1.4 DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE

Les offres tarifaires et devis sont valables 30 (trente) jours à compter de leur date d'émission, sauf mention particulière qui devra être mentionnée sur le devis ou le contrat.

1.5 ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

Le contrat entrera en vigueur au jour de sa signature par LE CLIENT ou à la date de sa commande sur le site Internet correspondant.

1.6 INCESSIBILITE DU CONTRAT

Le contrat entre NOTE BLEUE et le CLIENT ne peut être transféré ou cédé, aucune des parties ne peut se substituer un tiers sauf à signer un avenant au présent contrat. LE CLIENT s'interdit expressément de céder à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie des droits et obligations qu'il détient du fait du présent Contrat.

1.7 ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE ET DE NON CONCURRENCE

Les informations communiquées par LE CLIENT à NOTE BLEUE dans le cadre du contrat, sont déclarées confidentielles et ne peuvent être exploitées par les prestataires que dans le cadre exclusif des prestations objet du contrat. Ce caractère confidentiel sera en vigueur pour une durée de deux ans et est applicable également aux productions et documentations intermédiaires de la prestation.

NOTE BLEUE s'interdit toute divulgation à des tiers ou à des membres de son personnel ne participant pas à l'exécution des travaux. Cette divulgation ne peut cependant être interdite si elle est nécessaire aux prestataires pour satisfaire à des obligations légales, comptables ou réglementaires.

Après demande écrite du CLIENT par courrier RAR, NOTE BLEUE peut prendre des mesures complémentaires, en particulier :

- mentionner le caractère confidentiel sur tous les documents remis par LE CLIENT,
- ranger ces documents dans des meubles fermés à clef,
- faire signer à son personnel, un engagement de confidentialité

1.8 PRIX ET FACTURATION

1.8.1 Prix et tarifs

Les renseignements donnés sur les catalogues, listes de prix, sites Internet, notes, etc. ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent, à ce titre, être modifiés par le vendeur sans préavis. Seuls les prix mentionnés dans les devis personnalisés, ou aux pages « bon de commande » des documentations commerciales sont fermes et définitifs. Toutefois NOTE BLEUE se réserve le droit de réaliser des offres promotionnelles qui ne pourront être assimilées aux tarifs.

Les prix donnés par NOTE BLEUE au CLIENT sont garantis pour la durée initiale de la prestation souscrite.

NOTE BLEUE se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis. LE CLIENT sera informé par tout moyen de ces changements de tarifs. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur dès leur mise en place pour les nouveaux CLIENTS, ou pour les nouvelles inscriptions pour les CLIENTS existants.

LE CLIENT utilisateur d'un service dont le tarif a été modifié par NOTE BLEUE aura la possibilité :

- soit d'accepter les nouvelles conditions tarifaires
- soit de solliciter la résiliation de son abonnement.

A défaut de réaction de la part du CLIENT pendant la période de préavis de 1 mois à compter de la signification de changement de tarif par NOTE BLEUE (transmise par email, par fax ou par courrier), l'accord du CLIENT sera réputé consenti. Toutefois, les tarifs des prestations payées d'avance par le CLIENT seront garantis pour la période concernée.

Les tarifs mentionnés ne comprennent pas l'accès à Internet et les coûts de ligne téléphonique. Il relève de la responsabilité du CLIENT de se connecter à Internet. NOTE BLEUE ne peut être tenu pour responsable de la qualité de la connexion proposée par son Fournisseur d'Accès à Internet.

1.8.2 Taxes

Les prix et tarifs sont exprimés en euros hors taxes. La facturation faite au CLIENT sera donc majorée des droits et taxes en vigueur à la date de facturation.

NOTE BLEUE se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

1.8.3 Facturation

Dans le cas d'un paiement comptant à la commande, la facturation interviendra à réception du règlement. En cas de paiement mensualisé par prélèvement automatique ou de souscription à un abonnement, la facturation sera effectuée mensuellement, et prélevée dans les 15 jours suivant l'émission de la facture.

LE CLIENT s'engage à informer NOTE BLEUE de toute modification de ses coordonnées postales et bancaires ou de toute autre information nécessaire aux relations commerciales entre LE CLIENT et NOTE BLEUE.

Tout désaccord du CLIENT concernant la facturation et/ou la nature des Services devra être exprimé par lettre motivée adressée en recommandée avec accusé de réception dans le délai de quinze jours à compter de la date d'émission de la facture. En l'absence d'une telle lettre, LE CLIENT sera réputé avoir accepté la facturation.

1.9 MODALITES DE COMMANDE

Le démarrage des travaux, des prestations commandées ou l'accès aux services souscrits est conditionné :

- à la réception de la provision d'acompte ou de l'intégralité du paiement selon les conditions de règlement spécifiées dans le bon de commande ou dans le devis,
- à la réception du bon de commande dûment complété et signé.

- À la réception du mandat de prélèvement SEPA (autorisation de prélèvement) en cas d'abonnement à un service ou de paiement en plusieurs fois d'une prestation.

1.10 MODALITES DE REGLEMENT

LE CLIENT a la possibilité de régler ses factures selon les modes de règlement suivants :

- **par chèque bancaire** : libellé en euros et tiré sur une banque française. Le chèque devra être établi à l'ordre de : NOTE BLEUE SAS, et envoyé à l'adresse suivante : NOTE BLEUE – BP4 – 31370 RIEUMES.
- La totalité du montant TTC de la prestation définie pour l'opération devra être payée par LE CLIENT avant le démarrage de l'opération.
- **par virement bancaire** : La totalité du montant TTC de la prestation définie pour l'opération devra être payée par LE CLIENT avant le démarrage de l'opération sur le compte bancaire suivant :
 - o Etablissement teneur du compte : Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées – 22 BOULEVARD PAUL GOUZY 31220 CAZERES
 - o Titulaire du Compte : NOTE BLEUE
 - o IBAN : FR76 1313 5000 8008 1062 8353 294
 - o BIC : C E P A F R P P 3 1 3
- **par prélèvement automatique** (obligatoire pour les abonnements en libre-service à ZEMAIL® ou pour toutes autres prestations payées en plusieurs fois) : LE CLIENT devra adresser à NOTE BLEUE l'autorisation de prélèvement bancaire (mandat de prélèvement automatique SEPA), accompagné d'un RIB/RIP/RICE en même temps que son bon de commande.

1.11 PAIEMENTS, RETARDS OU DEFAUT DE PAIEMENT

1.11.1 Conditions de règlement

Toute prestation effectuée par NOTE BLEUE pour le compte du CLIENT est par défaut payable en totalité à la commande, soit par chèque bancaire, soit par virement bancaire.

Sans mention spécifique concernant les conditions de règlement sur le contrat, le devis ou le bon de commande validé par LE CLIENT, les conditions de règlements par défaut seront retenues.

Les paiements doivent être effectués de telle manière que le vendeur puisse disposer des sommes dues au plus tard le jour de l'échéance figurant sur la facture.

LE CLIENT reconnaît qu'aucune stipulation des présentes conditions générales de Ventes ne le dégagera de l'obligation de payer tout montant dû à NOTE BLEUE ou l'une de ses marques commerciales, au titre de la souscription de son ou ses Contrat(s).

Le paiement mensualisé pourra également être proposé au CLIENT. Le mode de règlement devra alors être précisé sur le devis ou bon de commande, et l'échéancier de règlement proposé devra être détaillé. Sans mention précise sur le devis ou le bon de commande, concernant le mode de règlement proposé ou l'échéancier détaillé de règlement, le paiement comptant à la commande sera systématiquement appliqué.

1.11.2 Impayés, Retards et Défauts de paiement

Tout incident se produisant au paiement de l'une des échéances d'une commande rendra exigible immédiatement la totalité des créances restant dues par le CLIENT.

Tout impayé ou défaut de paiement de l'une des échéances entraînera immédiatement l'annulation des accords de paiements mensualisés conclus entre NOTE BLEUE et LE CLIENT. Les sommes restant dues au titre du contrat jusqu'à son échéance annuelle seront alors facturées en intégralité en une seule fois et immédiatement exigibles.

En cas de rejet de paiement (chèque impayé, virement bancaire annulé, prélèvement rejeté, ou autre) des frais forfaitaires correspondants aux frais bancaires occasionnés (40 EUROS HT par paiement rejeté), seront immédiatement facturés et payables à réception de facture.

Conformément à la loi LME du 4 août 2008 (article L441-6 du code de commerce), le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les quarante-cinq jours fin de mois ou encore soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture pourra être majorée de plein droit par des pénalités de retard calculées à trois le taux légal en vigueur. Les sommes dues seront également majorées de 15% au titre de la clause pénale. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de NOTE BLEUE.

La mise en demeure de payer sera considérée comme automatique à compter du lendemain de la date d'échéance mentionnée sur la facture, et fera courir automatique les pénalités de retard applicables à compter de ce jour.

Une indemnité forfaitaire de 40 EUROS HT (cf. art. D. 441-5 du Code de Commerce) sera systématiquement appliquée, pour frais de recouvrement, dans le cas où les sommes dues ne seraient pas réglées à compter du jour suivant la date d'échéance de règlement mentionnée sur la facture de la prestation.

LE CLIENT devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de justice.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable d'un responsable autorisé de NOTE BLEUE. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie exigible de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus récente.

1.12 DUREE DU CONTRAT

Tout contrat est conclu par défaut pour une durée de 1 an (un an) renouvelable par tacite reconduction à date anniversaire du contrat. La date anniversaire est la date de signature du contrat ou à défaut, la date de première facturation de la prestation commandée.

Un contrat peut être conclu pour une durée différente à condition d'être être expressément précisée sur le bon de commande concerné. Sans mention spécifique de durée du contrat sur le devis ou le bon de commande validé par LE CLIENT, la durée par défaut du contrat sera retenue.

1.13 TACITE RECONDUCTION DU CONTRAT

Tout contrat sera renouvelé tacitement aux mêmes conditions que celles applicables lors de sa signature, ou selon de nouvelles modalités qui seront précisées au CLIENT par courrier, dès que l'échéance sera atteinte. Pour toute résiliation, se référer à l'article 1.21 de nos CGV.

1.14 SUSPENSION D'ACCES

NOTE BLEUE se réserve le droit en cas de non-paiement par LE CLIENT de l'une au moins des factures établies par NOTE BLEUE à sa destination, et ce dès le lendemain de l'échéance mentionnée sur la facture la plus ancienne, ou en cas de non-respect de l'une des clauses figurant au bon de commande ou aux présentes CGV, de suspendre l'accès à l'ensemble de ses Services jusqu'au règlement complet des sommes dues, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être exigé par LE CLIENT.

1.15 NON EXIGENCE DE L'APPLICATION D'UNE CLAUSE

Aucune disposition des présentes conditions ne sera réputée avoir été écartée, complétée ou modifiée par l'un des soussignés sans un acte préalable écrit et signé par les responsables autorisés des soussignés sous la forme d'un avenant au contrat, portant expressément décision d'écarter l'application d'une clause contractuelle, de la compléter ou de la modifier.

Le fait que NOTE BLEUE ne se prévale pas, à un moment donné, des présentes Conditions Générales ne pourra être interprété comme valant renonciation par cette dernière à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

La non-exigence de l'application d'une clause du contrat par l'une ou l'autre des parties, de manière temporaire ou permanente, ne constitue pas une renonciation à ladite clause.

1.16 CLAUSE DE DIVISIBILITE CONTRACTUELLE

Si l'une des clauses du présent contrat était contraire à une loi d'ordre public nationale ou internationale, seule la clause en question sera annulée, le contrat demeurant valable pour le surplus. Les parties négocieront de bonne foi la rédaction d'une nouvelle clause destinée à remplacer celle qui était nulle.

1.17 MODIFICATIONS EVENTUELLES D'UN CONTRAT

Les modifications d'un contrat conclu entre NOTE BLEUE et le CLIENT ne peuvent être apportées que sous forme d'avenant.

1.18 REFERENCES

Sauf convention contraire, NOTE BLEUE pourra citer le nom du CLIENT sur tout document, électronique ou autre, à titre de référence.

1.19 SOUS-TRAITANCE

NOTE BLEUE pourra avoir librement recours à la sous-traitance pour tout ou partie des prestations objets des contrats conclus avec LE CLIENT. NOTE BLEUE demeurera responsable à l'égard du CLIENT de l'exécution de l'intégralité des obligations découlant du présent contrat.

1.20 FORCE MAJEURE

Les parties ne sont pas responsables en cas de force majeure et notamment en cas de défaillance du réseau public de distribution d'électricité, grèves, guerres, tempêtes, tremblements de terre, défaillance du réseau public des télécommunications, pertes de connectivité Internet dues aux opérateurs publics ou privés.

La responsabilité de NOTE BLEUE sera entièrement dérogée si l'inexécution de l'une ou l'autre ou de la totalité des obligations mises à sa charge et prévues par les présentes CGV, résulte d'un cas de force majeure.

Pour l'application des présentes CGV, la force majeure se définit comme un événement imprévisible et/ou inévitable et indépendant de la volonté de NOTE BLEUE.

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à NOTE BLEUE au titre du Contrat et des présentes CGV, est empêchée, limitée ou perturbée en raison d'un cas de force majeure, NOTE BLEUE sera alors dispensée de l'exécution des obligations contractuelles considérées. Dans ce cas, NOTE BLEUE pourra demander la résiliation du présent contrat, sans être tenue à verser une quelconque indemnité au CLIENT, et en conservant le bénéfice des sommes dues à la date de la demande de résiliation.

En tout état de cause, la partie défaillante en raison d'un cas de force majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce cas de force majeure, et les obligations nées du présent contrat seront suspendues pendant toute la durée du cas de force majeure.

1.21 RESILIATION

En cas de résiliation, la totalité des sommes dues au titre de la globalité du contrat, y compris les périodes comprises entre la date de préavis et la date de fin de contrat, seront immédiatement exigibles. LE CLIENT continuera d'avoir accès à l'ensemble de ses Services pour la période restant à courir de son Contrat et déjà réglée par lui.

Les parties ont la possibilité de résilier le contrat selon les modalités suivantes :

- **Résiliation en cours de contrat** : Sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de 1 mois minimum (un mois) donné par lettre recommandée avec accusé de réception.
- **Résiliation pour non-respect des obligations contractuelles par l'une des deux parties** : En cas de non-respect par l'une d'entre elles des obligations contractuelles souscrites au terme des présentes, la résiliation sera acquise 1 mois (un mois) après la date d'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, sans qu'aucune demande de dommages et intérêts de la part de l'une ou de l'autre des parties ne puisse être formée de ce chef. Les parties signataires renoncent à cet égard expressément à se réclamer de quelconques dommages et intérêts suite à une telle résiliation.
- **Résiliation du contrat tacitement reconduit** : Elle devra être signifiée par LE CLIENT, par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 1 mois (un mois) avant la date d'échéance du contrat (date de signature du contrat ou le cas échéant, date de la première facturation).

Dans le cas où la demande de résiliation serait formulée après l'expiration du préavis de 1 mois, le contrat sera tacitement reconduit pour la durée initialement convenue dans le devis/bon de commande signé par le CLIENT, ou pour la durée par défaut précisée à l'article 1.12 des présentes conditions, et arrêté à la fin de l'échéance contractuelle suivante, à date anniversaire de signature du contrat, ou à date de première facturation.

1.22 ASSURANCES

Dans l'exercice de leurs travaux, les collaborateurs de NOTE BLEUE sont amenés à utiliser des matériels et installations mis à leur disposition par Le porteur de projet qui reste gardienne de ces matériels et installations.

Toutefois la responsabilité de NOTE BLEUE du fait de tous dommages matériels ou immatériels causés par l'un de ses collaborateurs, dans le cadre de la mission définie au présent contrat, ne peut être engagée pour un montant supérieur à 300.000 €, garanti par l'assurance responsabilité professionnelle de NOTE BLEUE (Contrat HISCOX HA RCP0073139).

En tant que de besoin, il est précisé que cette garantie est subordonnée :

- à l'existence d'un cahier des charges établi sous la responsabilité des CLIENTS de NOTE BLEUE,
- à la stipulation dans les contrats passés avec les CLIENTS de NOTE BLEUE, de l'existence d'un double des supports informatiques et de l'existence effective de ce double,
- à la préservation de tous recours.

1.23 CONSERVATION DES DONNEES DU CLIENT

NOTE BLEUE s'engage à conserver les données du CLIENT relatives au(x) contrat(s) conclus entre NOTE BLEUE et le CLIENT pendant une période de soixante jours à compter de la résiliation de son contrat.

Ces données seront tenues à la disposition du CLIENT durant cette période, et une copie pourra lui être adressée :

- soit par internet gratuitement (email ou téléchargement),
- soit par courrier, sur support numérique (CD ou DVD), moyennant des frais forfaitaires de 40 € HT par envoi.

Passé le délai de soixante jours, NOTE BLEUE pourra détruire l'intégralité des données CLIENT lié au contrat résilié, sans que LE CLIENT ne puisse prétendre à un quelconque préjudice et obtenir une quelconque réparation.

1.24 LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et libertés les CLIENTS et PROSPECTS ayant transmis des informations personnelles à NOTE BLEUE disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui les concernent.

Tous les CLIENTS et prospects peuvent exercer ce droit en écrivant à :
NOTE BLEUE – BP4 – 31370 RIEUMES.

1.25 MORALITE ET RESPECT DES LOIS, DES REGLEMENTS ET DES DROITS DES TIERS

Si LE CLIENT présente sur son site des éléments immoraux, en apparence violation des lois, règlements ou des droits des tiers, ou utilise les services NOTE BLEUE à ces fins, NOTE BLEUE a la possibilité d'interrompre immédiatement sa prestation, sans que LE CLIENT ne puisse prétendre à un quelconque préjudice et obtenir une quelconque réparation.

Dans les cas graves (pédophilie, trafic ou vente de produits ou substances illégaux ou de marchandises interdites ou hors commerce...) NOTE BLEUE devra sans délai avertir les services de police et cela sans qu'aucune demande d'indemnité ou de dommages et intérêts ne puisse lui être réclamée sous quelque forme que ce soit par LE CLIENT. Les sommes dues au titre du ou des contrats en vigueur seront immédiatement facturées et exigibles.

Même en cas de mise en conformité du CLIENT, NOTE BLEUE pourra refuser de poursuivre ses relations contractuelles avec LE CLIENT sans qu'aucune demande de dommages et intérêts ne puisse être réclamée par LE CLIENT, et sans qu'il puisse y être contraint. Les parties rappellent à cet égard qu'elles établissent les présentes sur la base de rapports de confiance mutuels et qu'en cas de violation de la moralité, des lois ou des droits des tiers, la rupture de confiance justifie un arrêt immédiat et définitif des relations contractuelles existant entre les parties lesquelles ne pourront être renouvelées qu'avec l'accord expresse des deux parties et sur des bases contractuelles nouvelles.

1.26 RECLAMATIONS

Toute réclamation et/ou contestation du CLIENT à l'encontre de NOTE BLEUE devra être formulée par LE CLIENT au plus tard 7 (sept) jours à compter de leur fait générateur, sous peine de déchéance.

1.27 LIMITE DE RESPONSABILITE

En cas de litige concernant l'exécution du contrat conclu entre NOTE BLEUE et le CLIENT, il est expressément convenu que si la responsabilité de NOTE BLEUE était retenue, le CLIENT ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts que le remboursement des frais engagés par lui au titre du contrat.

NOTE BLEUE ne saurait être tenu responsable des conséquences directes ou indirectes susceptibles d'affecter le CLIENT, ou ses clients.

La présente clause de limite de responsabilité est considérée comme essentielle et déterminante par NOTE BLEUE qui n'aurait pas contracté sans elle.

1.28 ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout contrat conclu entre LE CLIENT et la société NOTE BLEUE est régi par la loi française. Tout litige qui surviendrait entre les parties quant à l'interprétation ou l'exécution du contrat, seront réglés, à défaut d'accord amiable, par le Tribunal de Commerce de Toulouse à qui les parties attribuent expressément compétence.

2. CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'HEBERGEMENT DE SITE INTERNET ET DES SERVICES MAILS ASSOCIES

Les Conditions Générales de Ventes spécifiques à l'hébergement de sites Internet et des services mails associés s'appliquent à toutes prestations liées au stockage de sites Internet sur espace serveur, et au stockage de comptes emails, ainsi qu'aux services d'envoi et de réception de mails associés.

2.1 OBJET DU CONTRAT ET DEFINITIONS

CONDITIONS GENERALES DE VENTE NOTE BLEUE®, ZECIBLE®, ZEMAIL®, ZEREF®, ZEBOTTINO®, ZEPRINT®

- **HEBERGEMENT DE SITE INTERNET** : L'hébergement de site Internet a pour objet la fourniture d'un espace disque machine (serveur) permettant le stockage en ligne (hébergement) d'un site Internet.
- **GESTION DE NOM DE DOMAINE** : La gestion de nom de domaine a pour objet la fourniture la location annuelle de la licence d'exploitation du domaine, et l'administration technique (configuration) des protocoles d'utilisation de ce domaine (HTTP, FTP, HTTPS, MX, etc ...)
- **SERVICES MAILS** : Les services mails ont pour objet la fourniture de services de messagerie et de stockage des emails, associés ou pas au nom de domaine du CLIENT, et permettant la réception et l'émission de courriers électroniques (emails).

2.2 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES NOUVELLES PRESTATIONS

2.2.1 Hébergement de Sites Web

- Espace Serveur (fichiers site + logs) : 15 Go maximum
- Sauvegarde automatique sur 2e DD en Raid1
- Sauvegarde automatique en RAID Mirroir ZFS
- 3 Sauvegardes Snapshots journalières
- 1 Sauvegarde Snapshot hebdomadaire
- Copie intégrale des données sur site géographique différent
- Bande passante illimitée
- Statistiques de tracking avec Google Analytics

2.2.2 Services Mails

2.2.2.1 Service Mail pour un compte mail n'excédant par 2Go

- Architecture mail de type MX PLAN
- Le compte mail ne peut pas excéder une capacité maximale de stockage de 2 Go
- Par domaine, 5 comptes mails maximum inclus
- Possibilité d'étendre la capacité à 25 comptes ou 100 comptes ou 1000 comptes mails au maximum
- Câblage jusqu'à 1000 alias par domaine (tous comptes confondus sur 1 même domaine)
- Câblage jusqu'à 1000 redirections par domaine (tous comptes confondus sur 1 même domaine)
- Câblage jusqu'à 1000 répondeurs par domaine (tous comptes confondus sur 1 même domaine)
- Utilisation des comptes en POP / en IMAP en mode normal
- Webmails : Roundcube / SquirrelMail / HastyMail

2.2.2.2 Services Mails pour compte mail de 2Go à 50Go maximum

- Architecture Microsoft Exchange 2013
- Le compte mail ne peut pas excéder une capacité maximale de stockage de 50 Go
- Chaque compte est commercialisé à l'unité / pour une durée de 1 (une) année renouvelable par tacite reconduction à date anniversaire de contrat
- Un compte Mail de la catégorie <2Go (point 2.2.2.1 des présentes conditions) peut être basculé à tout moment, à la demande du CLIENT, après acceptation d'un devis spécifique, en version Microsoft Exchange 2013
- ActiveSync d'Exchange : synchronisation simultanée de toutes les actions, répercutées sur l'ensemble des appareils (smartphone, webmail, PC fixe).
- Webmail OWA (Outlook Web App) : permet aux utilisateurs d'accéder à leur messagerie depuis un navigateur Web, optimisée pour les écrans tactiles.
- Calendrier partagé : le calendrier inclus dans Microsoft Exchange facilite la prise de rendez-vous et l'organisation de réunions.
- Carnet d'adresses partagé : pour élaborer des stratégies de carnet d'adresses dans le but de fournir des vues personnalisées de la LAG (liste d'adresses globale).
- Technologie Smart Search pour une recherche rapide (indexation)
- Backup de sauvegarde journalier • Compatible Android (2.2.2 et supérieur)
- Compatible iOS (iOS 4.0 et supérieur)
- Compatible Windows Phone (7, 8)
- Compatible Blackberry (OS 10)

2.3 OBLIGATIONS DE NOTE BLEUE

2.3.1 Continuité de la connectivité

NOTE BLEUE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose afin d'assurer le service dans les meilleures conditions possibles, notamment en matière de temps de transit, de débit utile et de permanence du service. Cependant, Internet étant constitué de nombreux réseaux, NOTE BLEUE ne peut être tenu pour responsable des dysfonctionnements intervenant à l'extérieur de son propre réseau.

2.3.2 Sécurité des Services d'hébergement Web, Services Mails et Mises à jour

NOTE BLEUE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose afin d'assurer la sécurité des données qu'il héberge pour le compte du CLIENT. Par conséquent, NOTE BLEUE sera amené à effectuer régulièrement des mises à jour logicielles ou matérielles sur ses serveurs d'hébergement, afin de proposer en permanence une solution d'hébergement à jour et sécurisée.

Ces mises à jour pourront entraîner des interruptions temporaires de services pour LE CLIENT. Celui-ci sera averti par tout moyen à la disposition de NOTE BLEUE dans un délai minimum de 48h précédant la mise à jour en question, et NOTE BLEUE effectuera, dans la mesure du possible, ces interventions de mise à jour après 23h afin de minimiser les impacts pour LE CLIENT.

Le CLIENT ne pourra prétendre en aucun cas à un quelconque préjudice et obtenir une quelconque réparation en raison de ces interruptions de services. En cas d'incompatibilité ou de dysfonctionnement du site Internet du CLIENT suite à une mise à jour logicielle ou matérielle du serveur NOTE BLEUE, LE CLIENT devra effectuer, à ses frais, les modifications nécessaires pour rendre son site Internet de nouveau compatible avec le serveur d'hébergement.

Les mises à jours logicielles et matérielles des serveurs d'hébergement étant obligatoires afin d'assurer la sécurité des données hébergées (et éviter notamment les attaques pirates Internet et les failles de sécurité), NOTE BLEUE ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dysfonctionnements du site CLIENT si le site Internet n'est pas à jour ou obsolète, et s'il n'est plus compatible avec la dernière configuration logicielle et matérielle du serveur sur lequel il est hébergé.

2.4 INTERRUPTION DE SERVICE

LE CLIENT,
Cachet + signature
Précédé de la mention
« Lu et approuvé »

A

Le

2.4.1 Interruption pour mises à jour légères

Les interruptions de service pour mettre à jour les logiciels serveurs peuvent être effectuées à tout moment. Ce type de mise à jour n'entraîne une interruption de service que de quelques minutes au maximum.

2.4.2 Interruption pour mises à jour importantes

Les interruptions de service pour les mises à jour importantes (par exemple : installation d'un nouveau logiciel, mise en place d'une nouvelle version comprenant des modifications importantes sur la base de données, changement de serveur, etc.) peuvent avoir lieu occasionnellement une à deux fois par an. LE CLIENT sera prévenu de l'interruption de service nécessaire par tout moyen à la convenance de NOTE BLEUE, au moins 48 heures à l'avance.

2.4.3 Interruption d'urgence

En cas d'absolue nécessité, NOTE BLEUE se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses Services, et ce quelle que soit l'heure et la durée de l'intervention, sans en avertir LE CLIENT au préalable.

2.5 OBLIGATIONS DU CLIENT

LE CLIENT s'engage à respecter tous les règlements et toutes les lois applicables dans chacun des pays impliqués dans les échanges d'informations qu'il effectue. Il s'engage notamment à respecter les lois françaises et internationales en matière de piratage informatique, en s'interdisant formellement de pénétrer les systèmes informatiques dont l'accès lui est interdit.

Le "code source" des programmes mis à disposition par la société NOTE BLEUE dans le cadre des prestations d'hébergement demeure la propriété exclusive de NOTE BLEUE.

Toute utilisation non autorisée, décompilation ou autre méthode conduisant à l'obtention illicite du code source donneront lieu à des poursuites.

De même, LE CLIENT ne contreviendra pas aux lois en vigueur dans les pays concernés en matière de diffamation, pornographie, atteinte aux bonnes mœurs, protection de l'enfance et tout autre thème pouvant être développé dans ce sens.

Les pratiques de "Spam" (envoi de courrier électronique non sollicité vers de multiples destinataires) ne sont pas autorisées à partir des serveurs de la société NOTE BLEUE ni de toute autre machine étant gérée par elle.

NOTE BLEUE se réserve le droit d'interrompre l'hébergement sans préavis si la nétiquette n'est pas respectée. (<http://spam.abuse.net/>).

NOTE BLEUE décline toute responsabilité en cas d'infraction perpétrée par LE CLIENT à ces textes, lois ou règlements. De même, NOTE BLEUE ne saurait être tenu pour responsable en cas d'échange d'informations y contrevenant.

2.6 PRIX DES SERVICES

2.6.1 Hébergement de Sites Web

Le prix de l'hébergement est fixé dans le devis général de prestations du projet ou dans le bon de commande de prestations préalablement conclu avec LE CLIENT, en fonction du cahier des charges du site à héberger, des prestations techniques demandées et de l'espace serveur nécessaire à l'hébergement du site Internet et de ses fonctionnalités.

2.6.2 Services Mails pour compte mail n'excédant par 2Go

Toute commande par LE CLIENT d'un hébergement de Site Web auprès de Note Bleue inclue la création de 5 comptes mails, sans surcoûts.

La création de compte mails supplémentaires (au-delà de 5) ne pourra excéder un maximum de 1000 compte mail et fera l'objet d'un devis spécifique établi par NOTE BLEUE en fonction des besoins du CLIENT.

2.6.3 Services Mails pour compte mail de 2Go à 50Go maximum

Le prix de chaque compte mail « Exchange » sera conventionnellement fixé dans le devis général de prestations ou dans le bon de commande conclu avec LE CLIENT.

3. CONDITIONS PARTICULIERES POUR LA REALISATION DE SITE WEB ET DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE

Les Conditions Générales de Ventes spécifiques à la réalisation de sites Web s'appliquent à toutes prestations liées à la création de sites Internet, au développement informatique, ou à la modification de codes sources par NOTE BLEUE.

3.1 OBLIGATIONS DE NOTE BLEUE :

- La Maîtrise d'œuvre du projet (dans la limite des prestations décrites au cahier des charges du projet écrit par le CLIENT et sous réserve de sa validation préalable par NOTE BLEUE),
- Un engagement de résultat (portant uniquement sur la mise en place ou le développement de fonctionnalités strictement réalisées et développées par NOTE BLEUE et listées dans le cahier des charges).
- Un esprit de collaboration efficace et ouvert avec les responsables concernés,
- Le respect des règles déontologiques, confidentialité, notamment,
- Un choix technique performant
- Un engagement de délai (sous réserve qu'un planning soit clairement établi avec le CLIENT au démarrage des travaux).

3.2 OBLIGATION DES RESPONSABLES DU PORTEUR DE PROJET (LE CLIENT)

Le CLIENT devra fournir un cahier des charges techniques de son projet, contenant à minima, les informations suivantes :

- La présentation de l'Entreprise du CLIENT :
 - coordonnées complètes de l'entreprise
 - nom et contact du responsable de projet
- La présentation du projet CLIENT :
 - rôle et orientation du site
 - objectif du site

- ciblage du site : à qui s'adresse-t-il ? caractéristiques de la cible (entreprise, particulier, étudiant, retraité...) / importance de la cible (primaire, secondaire) / centres d'intérêts de la cible (recherche d'informations, besoins de services...)
- mappage du site : disposition générale des éléments sur le site (exemple : bandeau avec images défilante en haut de site / menu de navigation à droite / panier de commande en haut du menu ...)
- arborescence / sites concurrents)
- La liste des prestations attendues :
 - Charte graphique
 - charte éditoriale
 - création et récupération des contenus (textes et images du site / logo / webdesign du site)
 - développements informatiques et fonctionnalités
 - nom de domaine
 - adresses emails
 - hébergement
 - référencement
 - mises à jour
 - statistiques de connexions

La non-fouriture de ce document, ou la fourniture d'un document incomplet entrainera l'annulation des obligations de NOTE BLEUE vis-à-vis du projet.

Le CLIENT aura en charge la coordination du projet, notamment son contenu et sa charte graphique, la validation de l'analyse fonctionnelle et des différents modules, et leur bonne réalisation : conformité des textes, images, graphiques, etc.

Le CLIENT s'engage à fournir dans les meilleurs délais l'ensemble des documents et données nécessaires à la bonne exécution de la prestation (cahier des charges détaillé du projet, textes de contenu au format Word ou assimilé, photographies, croquis, logos, originaux des documents, etc).

Si le CLIENT fait intervenir un tiers étranger au personnel de NOTE BLEUE, ou utilise des services ou logiciels non développés par NOTE BLEUE, sans accord écrit de la part de NOTE BLEUE, la responsabilité de NOTE BLEUE ne pourra en aucun cas être engagée en cas de dysfonctionnement constaté ultérieurement.

Le CLIENT déclare être titulaire d'un droit de propriété ou d'un droit d'utilisation ou de licence des marques, brevets, logiciels utilisés ou cités sur son site Web, et il s'engage à prendre en charge et s'assurer de l'obtention des éventuelles autorisations relatives aux droits d'auteur ou droits voisins qui en découlent.

3.3 PROPRIETE DES TRAVAUX

NOTE BLEUE reconnaît que tous les développements informatiques, les logiciels, les études, les photos et la documentation réalisés dans le cadre du présent contrat de prestations de services établi avec le CLIENT sont, au sens des lois du 11 Mars 1957 et du 3 Juillet 1985, la propriété pleine et entière du CLIENT, à laquelle NOTE BLEUE a cédé tous les droits d'utilisation et d'exploitation sur le logiciel, son programme source, son programme objet et sa documentation associée.

La cession du droit de propriété consentie par NOTE BLEUE sur les réalisations de ses salariés comprend tout droit de représentation, de reproduction, et d'édition, en tout lieu et pour tous pays.

3.4 RESERVE DE PROPRIETE

3.4.1 Prestations et marchandises commandées par le CLIENT

NOTE BLEUE se réserve la propriété des prestations et marchandises livrées au CLIENT jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et accessoire.

En cas de défaut du paiement complet de la prestation, NOTE BLEUE se réserve le droit, après relance du CLIENT, de ne pas poursuivre le service ou de récupérer les prestations et marchandises.

3.4.2 Savoir faire

NOTE BLEUE reste propriétaire du savoir-faire utilisé à l'occasion de l'exécution du contrat conclu avec le CLIENT et libre de l'utiliser pour toute autre fin, notamment pour la réalisation d'autres sites Web. NOTE BLEUE pourra notamment réutiliser librement les éléments logiciels et codes développés spécifiquement pour le CLIENT.

3.5 GARANTIE

La garantie prendra effet à la date de signature du Procès-Verbal de recette de l'application ou au plus tard 20 jours ouvrés après la livraison. La correction des anomalies de fonctionnement détectées pendant les 12 (douze) premiers mois qui suivent cette date de prise d'effet, sera à la charge du NOTE BLEUE, dans la mesure où elles portent sur une fonctionnalité correspondant à l'objet du contrat. Pendant cette période NOTE BLEUE s'engage à intervenir le plus rapidement possible.

3.6 MODALITE DE MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE

Toute anomalie devra être accompagnée d'un bordereau de "Demande d'Intervention", décrivant l'anomalie, ses conditions d'apparition et tous les renseignements nécessaires à sa correction.

Après analyse de la demande, NOTE BLEUE proposera au porteur de projet une solution afin de résoudre l'anomalie :

- Si celle-ci est imputable à NOTE BLEUE au titre de la garantie, les travaux seront exécutés par le Prestataire après accord du CLIENT.
- Dans le cas contraire, NOTE BLEUE pourra proposer un avenant à l'agrément du CLIENT.
- Par ailleurs, la garantie ne peut être appliquée dans les cas suivants:
- les programmes ont été modifiés par LE CLIENT (ou par un tiers mandaté par lui) durant la phase de garantie sans accord écrit préalable de NOTE BLEUE,
- l'application n'a pas été utilisée par LE CLIENT conformément aux consignes d'exploitation fournies par NOTE BLEUE,
- l'application et ses composants ont été détériorés par suite d'un événement indépendant de la volonté de NOTE BLEUE : incendie, dégâts des eaux, explosion, etc., négligence ou

inobservation des règles de l'art, défaut de l'installation électrique, déplacement des matériels et systèmes.

3.7 MODALITE DE RECETTE

La recette du projet est constituée par la livraison de la totalité des éléments, modules, prestations et fonctionnalités décrits dans le bon de commande, le devis ou le cahier des charges techniques du projet. La recette est validée par un "procès-verbal de Recette".

Elle consiste en une exploitation de l'application par LE CLIENT sur des données réelles et elle est destinée à valider l'application dans les conditions normales d'exploitation.

Le "Procès-Verbal de Recette" marque le transfert du droit d'usage du/des sites de NOTE BLEUE au CLIENT. Sans validation par le CLIENT du "Procès-Verbal de Recette" dans un délai de 20 (vingt) jours à compter de la mise à disposition des éléments objets du contrat, celui-ci sera réputé accepté par le CLIENT.

4. CONDITIONS PARTICULIERES D'UNE MISSION DE REFERENCEMENT NATUREL ZEREF©

4.1 OBJET DU CONTRAT

Les Conditions Générales de Ventes spécifiques à ZEREF© s'appliquent à toutes prestations liées à cette marque commerciale. Les prestations proposées par ZEREF© ont pour objet de permettre, à partir d'un site, de connaître l'existence d'un autre site et d'y accéder au moyen d'une inscription sur une sélection d'annuaires ou de moteurs de recherche de l'Internet francophone.

4.2 METHODOLOGIE

A réception de la commande de la mission par le CLIENT et du règlement de la prestation, et au plus tard dans les 3 (trois) mois suivants la réception de ces éléments, un accès privé sera transmis au CLIENT sur www.ZEREF.fr afin de lui permettre de consulter et suivre son dossier en ligne, ainsi que ses rapports quotidiens ou mensuels selon les prestations choisies par le CLIENT.

4.2.1 Audit :

ZEREF© procèdera en premier lieu à l'analyse technique du site à référencer et de son contenu. Si l'audit du site web du CLIENT révèle que le code source ou le contenu des pages du site nécessite une optimisation pour être éligible à une action efficace de référencement, ZEREF© transmettra au CLIENT les consignes de modification et d'optimisation du site. À charge du CLIENT de faire exécuter ces modifications techniques par son webmaster ou par son prestataire habituel. Il peut également en confier la réalisation à ZEREF©, sous réserve d'acceptation préalable d'un devis spécifique pour la mise en place de ces optimisations.

ZEREF© peut prendre en charge les modifications techniques si LE CLIENT le désire. Dans ce cas ZEREF© soumettra au CLIENT un devis et un contrat spécifique de prestation de développement informatique. L'intervention technique de ZEREF© ne relève pas des conditions du contrat de référencement naturel, mais de celui qui sera conclu par les parties pour l'exécution technique des modifications du site web du CLIENT, détaillé dans le devis/bon de commande dédié.

Si LE CLIENT n'exécute pas les consignes de modification et d'optimisation de son site dans un délai de 15 (quinze) jours suivant la remise de ce(s) rapport(s) d'optimisation, il se déclare pleinement conscient que son choix peut avoir des conséquences sur la qualité du référencement et ne pourra en aucun cas contester par la suite les résultats obtenus dans le cadre de sa mission.

4.2.2 Conseil :

LE CLIENT proposera des mots-clés, des descriptions et des titres de pages référencées de manière à définir le site web à référencer, grâce à la fiche de renseignement incluse dans le contrat de mission ou remise au démarrage de la mission, ou par échange direct de mails avec le SEO Manager NOTE BLEUE. ZEREF© se réserve la possibilité de modifier et d'adapter ces informations dans le but d'améliorer l'efficacité de la mission.

4.2.3 Contrôle :

ZEREF© vérifiera régulièrement le positionnement du site sur les cent premières positions lors d'une interrogation par couple de mots-clés, sur Google.fr.

4.2.4 Rapport :

Chaque mois, ZEREF© remettra un rapport complet sur le référencement réalisé par ses soins et la position occupée par le site auprès du moteur de recherche défini à l'article 4.2.3.

4.3 OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE ZEREF©

ZEREF© s'oblige à :

- Mettre en œuvre la méthodologie convenue entre les parties et définie à l'article 4.2 ci-dessus.
- Se conformer aux spécifications prévues à l'article 4.2 ci-dessus,
- Éviter toute présentation du site du CLIENT qui pourrait être préjudiciable à celui-ci de quelque manière que ce soit,
- Préserver la confidentialité de toutes les informations et documents qu'il pourrait détenir du fait de l'exécution du présent contrat. Cette clause de confidentialité s'étend à tous les membres du personnel auprès duquel toutes mesures nécessaires devront être prises pour respecter la présente obligation.

ZEREF© est tenu d'une obligation de moyen durant la mission souscrite pour l'amélioration du positionnement du site Internet concerné et ne saurait donc être tenu responsable de l'état du site existant dont le référencement lui est confié, ni des interruptions ou coupures du réseau Internet, des pannes survenant sur le matériel du CLIENT.

ZEREF© n'est pas responsable en cas de force majeure et notamment si l'interruption de son service provient d'une défaillance du réseau public de distribution d'électricité, grèves, guerres, tempêtes, tremblements de terre, défaillance du réseau public des télécommunications, pertes de connectivité Internet dues aux opérateurs publics ou privés.

ZEREF© se réserve le droit de modifier à tout moment les caractéristiques de ses infrastructures techniques et le choix de ses fournisseurs. Il s'engage à ce que ces changements ne modifient pas les performances du service offert au CLIENT. Les rapports seront postés, en ligne, chaque mois, sur l'espace CLIENT privé accessible sur www.ZEREF.fr, dont les accès lui auront été communiqués en début de mission.

4.4 OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU CLIENT

- Payer le prix convenu au dans le contrat de mission / le bon de commande ou le devis spécifique établi entre NOTE BLEUE et le CLIENT, dans les délais arrêtés entre les parties,
- Fournir à ZEREF© l'ensemble des éléments nécessaires à la mission de référencement, en respectant le calendrier arrêté entre les parties,
- Collaborer avec ZEREF© en mettant à sa disposition tout document ou information qui pourrait être demandé par ZEREF©, et le laisser effectuer sur le site toutes les recherches qui lui seront nécessaires,
- Être titulaire d'un droit de propriété ou d'un droit d'utilisation ou de licence des marques, brevets, logiciels utilisés ou cités sur le site,
- Être titulaire d'un droit de propriété ou d'utilisation des œuvres artistiques, de l'esprit, des dessins, graphiques, logos, musiques, photographies...ainsi que tous les droits de propriété incorporelle ou intellectuelle pouvant porter sur les données.
- Ne pas faire des offres aux personnels, collaborateurs ou partenaires en relation avec ZEREF© ou avec l'un de ses sous-traitants, ou de le prendre à son service sous quelque forme que ce soit et ce pendant la durée du contrat ainsi que durant l'année suivant son expiration
- Préserver la confidentialité de toutes les informations et documents qu'il pourrait détenir du fait de l'exécution du présent contrat. Cette clause de confidentialité s'étend à tous les membres du personnel auprès duquel toutes mesures nécessaires devront être prises pour respecter la présente obligation,
- Informer immédiatement ZEREF© en cas de panne ou de dysfonctionnement du site internet.
- Respecter la charte du fournisseur d'hébergement et la netiquette (c'est-à-dire l'ensemble des usages en vigueur sur Internet)
- Respecter la loi et les droits des tiers
- Déclarer le site web auprès de la CNIL le cas échéant,
- Diffuser sur son site les informations prévues par l'article 43-8 de la loi du 1er août 2000
- Ne pas copier, reproduire, imiter, céder, transférer les droits sur les logiciels éventuellement mis à sa disposition par ZEREF©.

4.5 PROPRIETE DU CONTENU DU SITE REFERENCE

LE CLIENT est propriétaire des informations se trouvant sur son site (logo, pages HTML, contenus, fichiers, images, sons...) et ZEREF© s'interdit de les recopier ou de les utiliser. LE CLIENT est propriétaire de ses bases de données, fichiers ou autres et ZEREF© s'interdit de les copier, de les utiliser, de les céder...

LE CLIENT s'engage expressément à ne pas proposer sur son site des marchandises illicites ou interdites par la loi, à respecter la propriété intellectuelle des autres sites et plus généralement des œuvres de l'esprit, littéraires, artistiques et autres ainsi que les droits d'auteurs et les propriétaires des marques. Il s'engage en outre à respecter les droits de la personnalité et le respect de la personne humaine.

4.6 DROIT D'AUTEUR

Les textes ou documents transmis du site web sont la propriété exclusive de leurs auteurs et ne peuvent être réutilisés même à titre non public et non commercial qu'avec l'accord écrit de l'auteur concerné.

LE CLIENT déclare avoir conclu des contrats ou accord avec les éventuels auteurs intervenant dans la réalisation du site afin de lui céder l'intégralité des droits d'exploitation des œuvres exposées sur son site web et dont il pourrait être fait la promotion de manière directe ou indirecte au travers du référencement du site web. Étant précisé que pour le recours aux iconographies, photographies, dessins ou musiques les droits sont à la charge du CLIENT.

En tout état de cause, LE CLIENT déclare avoir été parfaitement informé de ses obligations en la matière et décharge ZEREF© de toute responsabilité en cas de recours des tiers.

5. CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'UTILISATION DES SERVICES ZEMAIL©

Les Conditions Générales de Ventes spécifiques à ZEMAIL© s'appliquent à toutes prestations liées à cette marque commerciale, et également aux périodes d'utilisation gratuites, éventuellement accordées par ZEMAIL© à ses prospects pour leur permettre de se familiariser avec les Services et les produits de ZEMAIL©.

5.1 DEFINITIONS

Les termes suivants ont, dans les présentes, la signification qui leur est donnée sauf stipulation contraire :

- **Administrateur(s) d'un CLIENT** : représentant(s) du CLIENT pour ZEMAIL© ayant connaissance de l'Identifiant ayant accès à toutes les fonctions des Services ZEMAIL© pour lesquels LE CLIENT s'est inscrit (a contracté avec ZEMAIL©) et pouvant également avoir accès et modifier les données relatives à l'Inscription.
- **CGV** : les présentes Conditions Générales de Vente.
- **CLIENT** : toute personne morale ou physique s'étant inscrite à titre onéreux ou gratuit pour utiliser les Services ZEMAIL© dans le respect des CGV.
- **Contrat** : désigne l'ensemble contractuel constitué par l'Inscription du CLIENT sur le site ZEMAIL©.fr en vue de l'utilisation d'un ou plusieurs Services ZEMAIL© et son acceptation des présentes CGV.
- **Cookie** : ensemble d'informations créées et stockées dans un petit fichier par un serveur sur un ordinateur qui se connecte à ce serveur. Ces informations peuvent être relues et modifiées par ce même serveur lors d'une connexion ultérieure.
- **Frame** : partie de page HTML dont les informations sont gérées de manière indépendante des autres frames de la page.
- **Hébergeur** : société (data center) auprès de laquelle ZEMAIL© confie et sous-traite l'hébergement des serveurs et logiciels ZEMAIL© et des bases de données du CLIENT.

- **Identifiant** : conjonction du « code abonné », du « code utilisateur » et du « mot de passe » nécessaire à un Utilisateur pour se connecter. Deux Utilisateurs ou plus ne peuvent utiliser le même Identifiant pour se connecter simultanément.
- **Inscription** : action du CLIENT d'enregistrement de ses coordonnées pour l'utilisation d'un ou plusieurs Services ZEMAIL® à titre onéreux ou à titre gratuit. L'inscription équivaut à une commande.
- **Services ZEMAIL® ou Logiciel(s)** : tous les logiciels et services en ligne proposés par ZEMAIL® utilisables par les CLIENTS à l'aide de la technologie Internet.
- **Mot de passe** : il est associé au code utilisateur et est nécessaire lors de la connexion.
- **Navigateur** : logiciel utilisé pour naviguer sur les réseaux informatiques et leurs bases de données et plus particulièrement sur Internet.
- **Portail ZEMAIL®** : site Internet de ZEMAIL® présentant les Produits et Services de ZEMAIL® et sur lequel LE CLIENT doit se connecter pour s'abonner et utiliser les Services ZEMAIL®.
- **Utilisateur** : désigne nominativement une personne physique utilisant les Services ZEMAIL® grâce à un Identifiant.
- **Produit et/ou Service** : désigne tout produit ou service proposé au CLIENT sur le site ZEMAIL®.fr

5.2 CARACTERISTIQUES DES SERVICES PROPOSES PAR ZEMAIL®

ZEMAIL® met à la disposition du CLIENT un Service payant d'expédition d'Emails incluant l'accès à différents Services fonctionnant à l'aide de la technologie Internet et accessibles par cette technologie.

LE CLIENT doit donc se connecter à Internet puis au site www.ciblebox.fr pour utiliser les Services de Routage ZEMAIL®.

Les Services peuvent être modifiés par ZEMAIL® en fonction des améliorations ou des mises à jour apportées, sans information préalable auprès du CLIENT.

ZEMAIL® se réserve la possibilité de cesser la commercialisation d'un service. LE CLIENT sera prévenu par tout moyen et continuera d'avoir accès au service pour la durée de l'abonnement auquel il aura souscrit ou disposera au minimum d'un préavis d'un mois avant que l'accès au service ne soit définitivement interrompu. LE CLIENT devra prendre, dans ce délai, toutes les dispositions de sauvegarde de ses données. La cessation de la commercialisation d'un Produit ou Service par ZEMAIL® ne pourra donner lieu à aucune indemnisation ni réparation quelconque de la part de ZEMAIL® au CLIENT.

Il est expressément précisé que ZEMAIL® fournit des outils logiciels mais ne saurait en aucun cas se substituer à une quelconque fonction de l'entreprise CLIENTE. Les conseils que ZEMAIL® délivre ne sont donnés que pour l'utilisation des Services et en aucun cas pour l'organisation ou la gestion de ses CLIENTS.

5.3 ACCES AUX SERVICES

LE CLIENT reconnaît que les techniques employées par ZEMAIL® relèvent d'un domaine complexe de la technique informatique. L'engagement de ZEMAIL® revêt le caractère d'une obligation de moyens, ZEMAIL® devant limiter dans la mesure du possible en temps et en nombre les interruptions des Services nécessaires à leur maintenance ou amélioration.

Il appartient donc au CLIENT de se prémunir contre ces risques. ZEMAIL® ne pourra être rendu responsable des dommages subis par LE CLIENT suite à l'indisponibilité des Services. ZEMAIL® se réserve le droit de refuser des fichiers qui seraient jugés techniquement non conformes au serveur ou nuisant à ses performances. LE CLIENT est seul responsable des dommages et préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par lui-même (ou ses préposés), à ZEMAIL® du fait de l'utilisation illégale ou non, ou d'une mauvaise utilisation des services en ligne.

Dans les cas indiqués ci-dessus, LE CLIENT s'engage à indemniser ZEMAIL® en cas de condamnation à l'encontre de cette dernière au paiement de dommages et intérêts (y compris les frais d'avocat). Par ailleurs, LE CLIENT s'engage à rembourser ZEMAIL® des frais occasionnés par la réparation des dommages qu'il a causés.

De même, LE CLIENT ne contreviendra pas aux lois en vigueur dans les pays concernés en matière de diffamation, pornographie, atteinte aux bonnes mœurs, protection de l'enfance et tout autre thème pouvant être développé dans ce sens.

Les pratiques de "Spam" (envoi de courrier électronique non sollicité vers de multiples destinataires) ne sont pas autorisées à partir des serveurs ZEMAIL® ni de toute autre machine étant gérée par elle. NOTE BLEUE et ZEMAIL® se réservent le droit d'interrompre, sans préavis, les prestations de routage et tous les services associés si la nétiquette n'est pas respectée. (<http://spam.abuse.net/>)

5.4 GESTION DES IDENTIFIANTS ET CONFIDENTIALITE

5.4.1 Identifiants de connexion aux Services ZEMAIL®

Lors de l'inscription à un service ZEMAIL® un Identifiant unique est créé pour LE CLIENT, lui permettant d'accéder aux services auxquels il a souscrit.

Les Identifiants sont strictement personnels et confidentiels. LE CLIENT est seul responsable de la garde et de l'utilisation de ces identifiants et il s'engage à les garder secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Leur transmission à des tiers, par LE CLIENT, se fait sous son entière responsabilité. En cas de perte ou de vol de l'un de ses Identifiants LE CLIENT doit en avvertir ZEMAIL® sans délai afin d'envisager ensemble le changement de ces identifiants. LE CLIENT sera tenu entièrement responsable de toute utilisation frauduleuse qui pourra être faite de ses identifiants.

5.4.2 Confidentialité des données

- **Confidentialité interne à ZEMAIL®** : seul l'Administrateur ZEMAIL® est habilité à travailler sur les bases de données brutes pour des besoins bien définis : maintenance et mise à jour.
- **Confidentialité des informations personnelles du CLIENT** : les informations personnelles sont les données relatives à l'entreprise du CLIENT (adresse postale et électronique, activité, etc.). Ces données sont exclusivement réservées à la gestion de l'inscription du CLIENT et aux relations commerciales entre LE CLIENT et ZEMAIL®.

Aucune de ses informations ne sera jamais transmise à un tiers sauf convention expresse avec LE CLIENT ou sur requête d'un tribunal ou d'une autorité gouvernementale ou judiciaire compétente.

5.4.3 Confidentialité des services et prestations ZEMAIL®

Le "code source" des programmes mis à disposition par ZEMAIL® dans le cadre des prestations souscrites par LE CLIENT demeure la propriété exclusive de NOTE BLEUE. Toute utilisation non autorisée, décompilation, copie ou autre méthode conduisant à l'obtention illicite du code source ou de quelque conque données appartenant à ZEMAIL® (y compris capture d'écran, images, logos, textes, etc.) donneront lieu à des poursuites.

5.5 CERTIFICATION RETURN PATH

ZEMAIL® est homologué pour faire accréditer à la certification «RETURN PATH» les CLIENTS qui le souhaitent. Cette certification mondiale se déroule en 3 étapes :

- **Etape 1** : les opérations d'e-mailing du candidat sont mises sous surveillance, sur un serveur de routage dédié vierge, pendant une période minimum de 3 mois afin de jauger de la qualité et de pertinence des messages délivrés, des normes du serveur émettant les messages, et du taux de plaintes enregistré durant cette période. Durant cette période, le CLIENT ne peut pas encore bénéficier de la certification RETURN PATH, mais est néanmoins tenu d'effectuer des envois de campagnes mails, pour les volumes minimum recommandés par RETURN PATH, afin qu'ils puissent procéder à leur audit et analyse.
- **Etape 2** : après cette période d'observation, un dossier d'audit, établi au nom du postulant, est préparé puis soumis dans l'optique d'obtenir la certification. Cet audit est facturé par RETURN PATH, et non remboursé en cas d'échec.
- **Etape 3** : si l'audit est réussi, LE CLIENT obtient la certification RETURN PATH. Celle-ci le place comme expéditeur prioritaire et validé d'office (mail mis en boîte de réception, images affichées et liens activés) auprès d'une liste de FAI, webmails et systèmes antispam mondiaux.

Le montant de la cotisation annuelle « RETURN PATH » dépend du volume de mails routés annuellement. La certification concerne une marque ou une entreprise. La certification RETURN PATH n'est pas définitive et peut être révoquée à tout moment par cet organisme en cas de non-respect des règles d'éthique de l'e-mailing.

La responsabilité de ZEMAIL® ne pourra en aucun cas être mise en cause en cas de résiliation temporaire ou définitive de cette certification pour LE CLIENT.

5.6 PROPRIETE DES DONNEES

Les données appartenant au CLIENT et hébergées par ZEMAIL® sont et demeurent la propriété du CLIENT.

ZEMAIL® s'engage à garder ces données confidentielles, à n'effectuer, en dehors des nécessités techniques, aucune copie des données et à n'en faire aucune utilisation autre que celles prévues pour l'exécution des présentes CGV.

Exception : En cas de facture(s) impayée(s) pour les prestations ZEMAIL® auxquelles LE CLIENT a souscrit dans le cadre de son contrat, et non soldée(s) dans un délai de 30 jours à compter de la date d'échéance de la (ou des) factures concernée(s), toutes les données hébergées sur la plateforme de routage ZEMAIL® (www.ciblebox.fr) et appartenant au CLIENT deviendront la propriété intégrale de ZEMAIL®, en dédommagement des prestations impayées (listes de contacts, fichiers clients, visuels, données statistiques d'envoi, etc.).

5.7 PROPRIETE DE ZEMAIL®

Les éléments accessibles sur les sites Internet zemail.fr, zemail.info, notice.zemail.fr et ciblebox.fr tels que les services, bases de données, outils de gestion, plate-forme, pages du site, textes, photographies, images, icônes, sons, vidéos et plus généralement l'ensemble des informations mises à la disposition du CLIENT dans le cadre de son contrat, sont la propriété pleine, entière et exclusive de ZEMAIL®.

Ils font partie de ses secrets de fabrication et informations confidentielles sans égard au fait que les éléments les composants puissent ou non être brevetés ou protégés en l'état actuel de la législation, par un droit d'auteur ou par un quelconque droit de propriété industrielle ou intellectuelle, ou de toute autre manière.

LE CLIENT ne peut, en aucun cas, reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, les informations et Services de ZEMAIL® sans l'autorisation écrite préalable de ZEMAIL® ou de leurs auteurs.

Les Services ZEMAIL® ainsi que les sites Internet zemail.fr, zemail.info, notice.zemail.fr et ciblebox.fr sont reconnus par LE CLIENT comme une œuvre de l'esprit que lui-même et les membres de son personnel s'obligent à considérer comme telle en s'interdisant notamment :

- de copier ou de reproduire en tout ou partie des Logiciels ZEMAIL® par n'importe quel moyen et sous n'importe quelle forme,
- d'utiliser les Logiciels et Services ZEMAIL® autrement que selon les stipulations strictement interprétées des présentes CGV,
- de traduire ou de transcrire les Logiciels, services et/ou la documentation ZEMAIL® dans tout autre langage ou langue, ou de les adapter ou de leur adjoindre tout objet non conforme à leur spécification, de décompiler ou désassembler ou d'appliquer des techniques dites de « reverse engineering ».

Les Services sont mis à la disposition du CLIENT sous forme d'abonnement. Cet abonnement ne confère au CLIENT un droit d'usage privé personnel, non transmissible et non exclusif sur le Service ou l'un de ses éléments qui comprend un droit de reproduction temporaire, durant la connexion sur son équipement, pour stockage aux fins de représentation à l'écran.

ZEMAIL®, ses fournisseurs, ou leurs ayants droit sont titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Services.

5.8 OBLIGATIONS DU CLIENT

Pour utiliser les Services ZEMAIL®, LE CLIENT doit disposer :

- d'un micro-ordinateur de type PC ou Mac lui permettant d'accéder à Internet,
- d'une connexion Internet ADSL ou Fibre Optique de préférence,
- d'un navigateur Internet récent et régulièrement mis à jour (Google Chrome, IE8 et versions supérieures, Mozilla Firefox 2.0, Netscape 7.0 ...) acceptant les cookies et les frames.

Tous les coûts nécessaires à l'équipement et à la connexion du CLIENT à l'Internet et à l'utilisation des Services proposés par ZEMAIL® sont à l'entière charge du CLIENT.

LE CLIENT est seul et entier responsable des données qu'il transfère et interroge dans les Logiciels ZEMAIL® et qui sont rendues disponibles à tous les Administrateurs et aux Utilisateurs autorisés du CLIENT.

LE CLIENT est conscient que les données qui circulent sur Internet peuvent être réglementées en termes d'usage ou être protégées par un droit de propriété. LE CLIENT est donc seul responsable de l'usage des données qu'il diffuse et qu'il consulte au travers du site ZEMAIL®.fr.

LE CLIENT doit utiliser les Services ZEMAIL® conformément aux stipulations décrites dans les textes de l'aide en ligne des Services et des présentes CGV.

LE CLIENT reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de ZEMAIL® toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent Contrat en toute connaissance de cause. Sur ce point, LE CLIENT reconnaît avoir été entièrement informé par ZEMAIL® de l'étendue de ses obligations contractuelles souscrites aux termes du Contrat.

LE CLIENT agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence la totalité des risques et périls de son activité. LE CLIENT est seul responsable des services souscrits, du contenu des informations et des fichiers transmis, diffusés ou collectés, de leur exploitation et de leur mise à jour.

LE CLIENT s'engage à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle ou industrielle tels que droits d'auteur, droits sur les brevets, dessins et modèles ou sur les marques.

LE CLIENT s'interdit en particulier d'utiliser les services ZEMAIL® pour diffuser tous contenus à caractère pornographique ou assimilé, d'incitation à la pédophilie, à la violence ou à la haine raciale, supports en violation avec les Lois protégeant la vie privée, contenus ou supports portant atteinte au droit de propriété des tiers, utilisations en violation du Code pénal et des Lois françaises, Européennes ou de tout autre pays concerné, tout type d'envoi non sollicité (spam), tous contenus illégaux, programmes informatiques dangereux de type virus ou autre, hyperliens vers des pages en violation avec les règles énoncées ci-dessus.

Le non-respect par LE CLIENT des points visés ci-dessus, et notamment tout contenu diffusé susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour ZEMAIL® de déconnecter et/ou d'interrompre sans délai les Services du CLIENT et de résilier immédiatement et de plein droit le Contrat, sans préjudice de tous dommages intérêts auxquels ZEMAIL® pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, LE CLIENT s'engage à payer les sommes restantes dues au jour de la résiliation, déduction faite des sommes déjà facturées et encaissées.

LE CLIENT s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à faire toute déclaration de traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

LE CLIENT garantit ZEMAIL® de toute action en revendications de tiers, liée au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...) ou aux dispositions du Code Pénal.

LE CLIENT veillera à ce que les membres de son personnel et tiers en rapport avec les Services ZEMAIL® soient formés au fonctionnement des services sur Internet et respectent au même titre que LE CLIENT les présentes conditions générales.

5.9 OBLIGATIONS DE ZEMAIL®

L'obligation souscrite par ZEMAIL® est une obligation de moyen. Dans ce cadre, elle s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession.

ZEMAIL® s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24, tous les jours de l'année sauf en cas de force majeure, telle qu'elle est définie à l'article intitulé « Force Majeure » ci-dessus, en cas de pannes, de défaillances dues à l'hébergeur, d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des Services comme des matériels.

ZEMAIL® fera toute diligence pour fournir une qualité d'accès suffisante pour suivre l'évolution du trafic du service de ses CLIENTS. En cas de montée en charge trop rapide, ZEMAIL® peut être tributaire des délais de livraison des constructeurs de matériels ou d'installation des lignes Internet ou d'écriture de nouveaux Logiciels.

LE CLIENT reconnaît que les Logiciels et Services utilisés sur la plate-forme serveur ZEMAIL®/CIBLEXBOX relèvent d'un domaine particulièrement complexe en matière de technique informatique et qu'en l'état actuel des connaissances, ils ne peuvent matériellement faire l'objet de tests ni d'expériences couvrant toutes les possibilités d'utilisation. LE CLIENT accepte donc de supporter les risques d'imperfection ou l'indisponibilité de la plate-forme serveur sans que cela constitue pour autant une tolérance à l'égard de ZEMAIL®.

5.10 INTERRUPTION DE SERVICE

Les interruptions de service sont nécessaires à la sécurité et au bon fonctionnement des services ZEMAIL®, et ne donneront droit à aucune indemnité vis-à-vis du CLIENT, et ce quel que soit la durée de l'interruption.

5.10.1 Interruption pour mises à jour légères

Les interruptions de service pour mettre à jour les logiciels et les structures des bases de données peuvent être effectuées à tout moment. Ce type de mise à jour n'entraîne une interruption de service que de quelques minutes au maximum.

5.10.2 Interruption pour mises à jour importante

Les interruptions de service pour les mises à jour importantes (par exemple : installation d'un nouveau logiciel, mise en place d'une nouvelle version comprenant des modifications importantes sur la base de données, etc.) peuvent avoir lieu occasionnellement une à deux fois par an. LE CLIENT sera prévenu de l'interruption de service nécessaire par tout moyen à la convenance de ZEMAIL®, au moins 48 heures à l'avance.

5.10.3 Interruption d'urgence

En cas d'absolue nécessité, ZEMAIL® se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon

fonctionnement de ses Services et ce quelle que soit l'heure et la durée de l'intervention sans en avertir LE CLIENT au préalable.

5.10.4 Sauvegardes

ZEMAIL® s'engage à prendre toute précaution raisonnable pour assurer la protection matérielle des données et programmes, mais il appartient au CLIENT de faire une copie préalable de toutes ses données, informations et bases de données qu'il met en place sur les serveurs des services ZEMAIL®.

5.11 GARANTIE DE ZEMAIL®

ZEMAIL® ne délivre aucune garantie expresse, implicite, légale ou autre sur la performance ou les résultats des informations qu'elle diffuse ou les Services qu'elle propose. Les informations diffusées par ZEMAIL® n'ont aucun caractère de conseil.

Les Services ZEMAIL® sont réputés être mis à la disposition des CLIENTS « en l'état » sans faire l'objet de mesures d'adaptations spécifiques. Ils s'apparentent à des logiciels standards qui ne sauraient répondre à tous les besoins spécifiques des CLIENTS. Il appartient donc au CLIENT de vérifier l'adéquation des services proposés par ZEMAIL® avec ses besoins et de prendre toutes les précautions nécessaires.

5.12 RESPONSABILITE DE ZEMAIL®

LE CLIENT reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble de ses obligations et plus généralement de toutes les conditions relatives à l'utilisation des Services proposés par ZEMAIL®.

En aucune circonstance ZEMAIL® ne pourra être tenu pour responsable de manière directe ou indirecte d'un quelconque préjudice causé au CLIENT ou à un tiers du fait de l'utilisation d'un Service de ZEMAIL® et ce, quelle qu'en soit la cause.

De la même manière, ZEMAIL® ne pourra être tenu pour responsable de manière directe ou indirecte d'un quelconque préjudice causé au CLIENT ou à un tiers du fait de la non disponibilité ou d'un dysfonctionnement d'un de ses Services et ce, quelles qu'en soient la cause et la durée. ZEMAIL® ne prend donc pas en charge l'indemnisation des préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels causés par l'utilisation de l'un de ses Services.

Il appartient au CLIENT de souscrire une assurance couvrant ce type de risque ou d'être son propre assureur. Les CLIENTS et Utilisateurs de ZEMAIL® renoncent à tout recours contre ZEMAIL®, ses sous-traitants et ses partenaires.

De plus, ZEMAIL® ne saurait être responsable de tout dommage, direct ou indirect, consécutif à l'utilisation des données accessibles par Internet.

En outre, du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, que LE CLIENT déclare parfaitement connaître, ZEMAIL® ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment :

- les difficultés d'accès au service du fait de la saturation du réseau Internet,
- la contamination par virus des données et/ou logiciels du CLIENT, dont la protection incombe à ce dernier,
- les intrusions malveillantes de tiers sur le site du CLIENT, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par ZEMAIL®,
- les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour LE CLIENT.

ZEMAIL® ne garantit pas que le Service sera exempt d'anomalies ou d'erreurs, ni que celles-ci pourront être corrigées, ni que le Service fonctionnera sans interruption ou panne, ni encore qu'il est compatible avec un matériel ou une configuration particulière autre que celle expressément préconisée par ZEMAIL®.

6. CONDITIONS PARTICULIERES POUR LA LOCATION OU L'ACHAT DE BASES DE DONNEES CIBLEES ZECIBLE®

Les présentes conditions générales s'appliquent de plein droit à toutes prestations de services effectuées par ZECIBLE® (ci-après « les Prestations ») et notamment :

- Locations et vente de bases de données email et services associés,
- Mise en place d'opérations de marketing direct via courrier, email, téléphone mobile, téléphone (en ce compris les opérations de segmentation, conception, création des supports, envoi et suivi des réceptions, reporting)
- Enrichissement, déduplication, collecte de bases de données,

Toute demande de prestations donnera lieu à l'établissement par ZECIBLE® d'une Proposition Commerciale, d'un devis spécifique ou d'un bon de commande, établie sur le fondement des besoins exprimés par le CLIENT auxquels s'appliqueront les présentes Conditions Générales.

Compte tenu des pratiques admises dans la profession et des contraintes techniques liées à l'actualisation des données, ZECIBLE® n'est pas tenue d'assurer la livraison de l'exacte quantité de données prévues à la commande.

6.1 DEFINITIONS

- **NPAI Soft (ou Soft Bounce)** : Adresse Email temporairement indisponible (congé, maladie, maternité, message d'absence, erreur temporaire de remise, refus de message, mise en spam du message, etc). Ces adresses ne peuvent pas faire l'objet d'une quelconque réclamation, d'un remboursement ou d'un échange.
- **NPAI Hard (ou Hard Bounce)** : Adresse Email définitivement indisponible (email désactivé ou n'existant plus, boîte mail pleine, remise impossible, etc). Ces adresses peuvent faire l'objet d'un remboursement ou d'un échange, selon la solution la plus favorable retenue par ZECIBLE, et sous réserve qu'elles respectent les conditions des présentes CGV.
- **B2B (ou BtoB)** : signifie en anglais "Business to Business". Cela désigne une cible de prospection composée de professionnels.
- **B2C (ou BtoC)** : signifie en anglais "Business to Consumer" ou "Business to Customer". Cela désigne une cible de prospection composée de particuliers.
- **Dirigeant / Décideur** : signifie que le contact est identifié comme nominatif et étant celui du Dirigeant d'une société, ou occupant un poste de décisionnaire.

- **Critères de « segmentation » ou de « profilage »** : ensemble des informations détenues par ZECIBLE® sur un contact, et permettant au CLIENT de sélectionner les profils en fonction de ses besoins
- « sollicitation » : toute démarche auprès d'un contact, quel que soit le moyen de communication utilisé (courrier, email, téléphone, fax, sms ou mms)
- « fiche » ou « contact » ou « profil » : contient l'ensemble des informations disponibles sur une personne précise (notamment son type : professionnel ou particulier / son moyen de contact : adresse email, ou numéro de téléphone ou adresse postale).
- « Fichier » ou « Base » : ensemble de fiches répondant aux critères de segmentation sélectionnés par le CLIENT, et objet du contrat
- **Location à usage unique** : location pour une seule utilisation d'un fichier (sans repasse), pour une opération d'e-mailing uniquement
- **Sollicitation** : toute démarche à l'encontre d'un contact que ce soit par email par téléphone, par courrier, fax, sms ou mms.
- **Location longue durée ou Achat** : mise à disposition du fichier au CLIENT pour utilisation directe par lui des données du fichier, à des fins de prospection, dans la limite de la réglementation en vigueur, pour une durée limitée ou non dans le temps, et pour une sollicitation ne pouvant excéder une fois par semaine et par contact.
- **Opt-out** : vérification du consentement d'un contact lors de la cession ou de la location longue durée d'un fichier consistant à l'envoi d'un e-mailing à destination du fichier leur indiquant cette cession, puis à la suppression de toutes les fiches ayant demandé le désabonnement ou refusant le transfert de données au CLIENT. Seules les réponses positives, les NPAI Softs, et les non-réponses seront considérées comme validées et remises au CLIENT.

6.2 RESPONSABILITE DE ZECIBLE®

ZECIBLE® est lié au CLIENT ayant passé commande par une obligation de moyens et non de résultat.

Dans le cas où une responsabilité pourrait être retenue judiciairement contre ZECIBLE®, les dommages et intérêts mis à la charge de ZECIBLE® seront limités aux sommes effectivement versées par le CLIENT à ZECIBLE® pour la prestation en cause.

Il appartient au CLIENT d'apporter la preuve de la défaillance de ZECIBLE® dans l'exécution de ses obligations.

Le CLIENT devra notifier à ZECIBLE® par lettre recommandée avec accusé de réception et dans les 7 (sept) jours de la remise des fichiers, les malfaçons ou erreurs dont il entend se prévaloir.

ZECIBLE® n'est pas responsable de la qualité des informations fournies par ses partenaires. Les informations fournies par ZECIBLE® sont communiquées de bonne foi, sans garantie ni recours contre ZECIBLE®.

La responsabilité de ZECIBLE® ne saurait être engagée par suite de l'utilisation des données faite par le CLIENT.

ZECIBLE® n'est pas responsable des préjudices indirects tels qu'un faible taux de réponse.

Toute action dirigée contre le CLIENT par un tiers, suite à l'utilisation des données, constitue un préjudice indirect et n'ouvre pas droit à réparation.

6.3 RESPONSABILITES DU CLIENT

Le CLIENT est responsable de la sécurité du fichier et de la confidentialité des informations contenues. La responsabilité de ZECIBLE® ne pourra être engagée pour l'utilisation qui sera faite du fichier qui devra être conforme à la loi 78-18 du 06 janvier 1978, à la loi n° 2004-801 du 6 aout 2004, ainsi qu'aux recommandations de la CNIL.

Le CLIENT reconnaît disposer de toutes les compétences nécessaires pour apprécier la qualité du fichier et son adéquation à l'usage qu'il compte en faire.

Le CLIENT a l'entière responsabilité de l'utilisation des fichiers et des messages élaborés.

6.4 NPAI

Le CLIENT est tenu d'accepter une tolérance en plus ou en moins de 5 % des quantités prévues. La remise appliquée sur une proposition commerciale ZECIBLE® tient compte des éventuels NPAI Hard ou données erronées d'un fichier loué ou acheté. Une remise commerciale supérieure à 5% augmentera la tolérance de NPAI Hard d'un fichier à hauteur de cette remise. Les fichiers disponibles sur ZECIBLE® sont soumis à de nombreuses qualifications et mises à jour, pour une qualité optimale.

ZECIBLE® garantit un taux de NPAI HARD maximum de cinq pour cent (5%) des contacts. Au-delà de ce taux de 5% d'erreurs, ZECIBLE® s'engage à remplacer tout contact en erreur (sauf remise supérieure appliquée, augmentant ce taux de garantie à hauteur du taux de la remise).

Les fichiers ZECIBLE® Décideurs, B2B ou B2C, en location à usage unique, location longue durée ou achat, d'un volume inférieur ou égal à 1000 (mille) contacts ne bénéficient pas de la garantie des NPAI.

L'indemnisation, qui a lieu uniquement si les contacts en erreur dépassent cinq pour cent (5%, ou pourcentage de remise supérieur) du total des contacts loués ou achetés, donne lieu au remplacement des contacts en erreurs par le même nombre de nouveaux contacts, ou à l'établissement d'un avoir à valoir sur les prochaines commandes passées par le client, à l'exclusion de toute autre indemnisation.

L'indemnisation ne peut intervenir qu'après l'exploitation totale du fichier commandé par LE CLIENT avant toute réclamation, et sous réserve (dans le cas d'une location longue durée ou d'un achat) de l'envoi du fichier contenant les contacts définis comme étant en erreur à l'équipe ZECIBLE® pour contrôle, et sous réserve de la constatation réelle des erreurs sur ces contacts par un rapprochement entre le fichier acheté et les résultats de nos tests effectués via ZEMAIL®.

Pour bénéficier de cette indemnisation, le client s'engage à se manifester dans un délai de 7 (sept) jours à compter de la date d'envoi de sa dernière campagne d'e-mailing liée à sa commande, ou de la date de livraison des contacts commandés.

En cas de commandes multiples par le CLIENT, les NPAI seront appréciés indépendamment pour chaque commande, et ne pourront être cumulés.

6.5 LOCATION DE BASES DE DONNEES

La location de bases de données est généralement réalisée selon les deux modes de facturation suivants :

- CPM (coût pour mille) : coût facturé pour l'utilisation de 1.000 contacts ;
- CPL (coût par lead) : coût facturé pour chaque contact commercial apporté au CLIENT par opération.

Dans les présentes Conditions Générales, les ventes au CPL, dans le cadre de l'exploitation de bases de données, sont décrites comme des opérations rémunérées à la performance.

ZECIBLE® se réserve le droit de refuser la location de ses bases de données selon le mode de facturation au CPL.

6.6 REALISATION DE LA PRESTATION – DELAI D'EXECUTION

Sauf stipulation contraire figurant aux Conditions Particulières, la réalisation des Prestations s'effectuera à partir des serveurs informatiques de ZECIBLE®, ZEMAIL®, ou de ses sous-traitants. Le calendrier prévisionnel de réalisation des Prestations visés à la Proposition Commerciale (devis / bon de commande) est indicatif, tout dépassement éventuel ne pouvant donner lieu à aucune retenue ou indemnité au bénéfice du CLIENT.

Les serveurs d'envoi dédiés ZEMAIL® sont mis à disposition pour un délai maximum d'un mois dans le cadre d'une location à usage unique de fichier. La campagne mail pourra donc être fractionnée durant cette période, mais devra être effectuée dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de commande, sauf mention contraire précisée dans le devis/bon de commande.

ZECIBLE® s'engage expressément à mettre tous moyens en œuvre pour respecter ce calendrier prévisionnel, sauf événement indépendant de sa volonté, fait du CLIENT ou manquement de celui-ci au respect de ses propres obligations contractuelles et notamment le règlement du Prix des Prestations.

Ainsi, Tout retard dû notamment à :

- une modification du périmètre de Prestations demandée par LE CLIENT,
- la communication par LE CLIENT d'informations ou de données incomplètes et/ou inutilisables ou à un manque de collaboration de sa part,
- la remise tardive par LE CLIENT des formats créatifs nécessaires à l'exécution des Prestations, entraînera de plein droit un report des délais de réalisation, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par LE CLIENT.

En tout état de cause, LE CLIENT a l'obligation de prendre toutes dispositions pour permettre la réalisation des Prestations à la date convenue et telle que visée aux Conditions Particulières.

6.6.1 Définition des besoins et adéquation des Prestations

LE CLIENT reconnaît la nécessité de bien définir ses besoins et le caractère essentiel des informations qu'il lui incombe de fournir à ZECIBLE® afin qu'elle établisse la Proposition Commerciale (devis/bon de commande) à laquelle renverra la prestation, et qui fera foi en cas d'éventuel litige ou réclamation de la part du CLIENT ou de ZECIBLE®.

6.6.2 Données mises à disposition de ZECIBLE®

LE CLIENT est responsable de l'intégrité et de la licéité des données mises à la disposition de ZECIBLE® pour l'exécution des Prestations commandées.

6.7 OBLIGATIONS SPECIFIQUES AUX OPERATIONS DE MARKETING A LA PERFORMANCE

- Dans le cadre des opérations menées par ZECIBLE® et rémunérées à la performance (ou CPL), LE CLIENT s'engage à :
- autoriser la mise en place par ZECIBLE® de tous moyens permettant de s'assurer du suivi de la performance des campagnes réalisées et notamment l'utilisation de codes promotions ou de tags sur les sites internet du CLIENT,
- garantir à ZECIBLE® la disponibilité des promotions promises aux consommateurs finaux dans le cadre des opérations marketing
- informer à tout moment ZECIBLE® de tout problème qui pourrait affecter la mise en œuvre effective de ces promotions

6.8 OBLIGATIONS SPECIFIQUES AUX OPERATIONS ET D'ENRICHISSEMENT DE BASES DE DONNEES

LE CLIENT s'engage à assurer à ZECIBLE® un libre accès à ses bases de données visées par le Contrat de mission.

6.9 DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

6.9.1 Formats créatifs, messages commerciaux

Le paiement par LE CLIENT de l'ensemble des factures adressées par ZECIBLE® vaut transfert de propriété de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les créations et messages publicitaires créés par ZECIBLE® et ses sous-traitants dans le cadre des Prestations facturées.

6.9.2 Données d'enrichissement des bases de données consommateurs

Toutes les données « consommateur » récupérées à l'occasion d'opérations exécutées par ZECIBLE® au profit du CLIENT restent la propriété exclusive de NOTE BLEUE, sauf convention contraire des parties.

6.9.3 Respect des droits de ZECIBLE®

ZECIBLE® restera propriétaire de toutes les données induites de la campagne (critères comportementaux de la base : ouverture, zones de clic,...) qui permettront d'enrichir sa base de données. LE CLIENT n'aura, en conséquence, aucun droit d'exploitation de ces données.

6.9.4 Propriété intellectuelle et commerciale des données

Les produits et services ZECIBLE® demeurent la propriété exclusive de ce dernier ou de ses partenaires. Les bases de données commercialisées par ZECIBLE® relèvent du Code de la propriété intellectuelle. Les informations fournies sur le site Zecible.fr ne peuvent être utilisées par un CLIENT que pour ses besoins propres, à l'exclusion de toute autre utilisation.

En conséquence, le CLIENT s'engage :

- à n'utiliser les données consultées et mises à disposition, et les informations ainsi obtenues que pour des besoins internes,
- à ne pas les communiquer à des tiers à titre gratuit ou onéreux,
- à ne pas les commercialiser directement ou indirectement en tout ou partie, notamment sous forme d'échanges,
- à ne pas reproduire en nombre, même gratuitement, les données consultées, et les informations obtenues.

La vente des adresses autorise de plein droit la possibilité d'une utilisation multiple, pour LE CLIENT ou ses services l'ayant acquis, à l'exclusion de toute cession, à titre gratuit ou onéreux à une autre firme ou enseigne ou quel qu'autre entité que celle ayant contracté avec NOTE BLEUE.

6.10 CONDITIONS SPECIFIQUES AUX CONTRATS DE LOCATION À USAGE UNIQUE, LOCATION EN LONGUE DUREE ET ACHAT DE BASES DE DONNEES

6.10.1 Location à usage unique de bases B2B, B2C et Dirigeants

Les fiches ou adresses emails faisant l'objet d'une location à usage unique ne peuvent en aucun cas être transmises au CLIENT, ni même à un tiers de confiance. Les fiches faisant l'objet d'une location à usage unique ne peuvent être utilisées que pour une campagne d'e-mailing. Toute Les adresses louées pour un usage unique sont intégrées aux serveurs de routage ZEMAIL® by NOTE BLEUE uniquement.

6.10.2 Location longue durée de Bases B2C

Les fiches B2C de consommateurs pourront faire l'objet de contrats de location en longue durée pour une durée initiale n'excédant pas 2 ans, après procédure d'opt-out. Le bon de commande stipule la durée initiale ainsi que les conditions éventuelles de reconduction. Cette durée de location longue durée initiale pourra être renouvelée à échéance, après demande écrite de la part du CLIENT et seulement après accord écrit de NOTE BLEUE.

Les adresses louées en longue durée sont livrées au CLIENT selon les conditions précisées dans son contrat / devis / bon de commande. LE CLIENT est, à partir de la livraison, responsable du respect des règles légales et d'éthiques liées à la protection des données personnelles des individus, à leurs droits à l'information et à la modification.

Notamment, LE CLIENT s'engage à respecter strictement les règles de désabonnement des consommateurs et à tenir informés les consommateurs de l'origine des données dans le pied de page de ses communications.

Par ailleurs, LE CLIENT adhère aux règles d'éthique de ZECIBLE® et s'engage à limiter la pression sur les consommateurs à une communication hebdomadaire (soit un envoi par semaine au maximum à destination d'un même contact, quel que soit le moyen de communication utilisé – conformément à l'article 6.1 des présentes conditions). LE CLIENT est responsable de la sécurité du fichier et de la confidentialité des informations contenues. La responsabilité de ZECIBLE® ne pourra être engagée pour l'utilisation qui sera faite du fichier qui, en tout état de cause, devra être conforme à la loi 78-18 du 06 janvier 1978 ainsi que la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.

Le CLIENT reconnaît disposer de toutes les compétences nécessaires pour apprécier la qualité du fichier et son adéquation à l'usage qu'il compte en faire. Le CLIENT a l'entière responsabilité de l'utilisation des fichiers et des messages élaborés. Enfin de période de location longue durée, si le contrat n'a pas été reconduit, LE CLIENT s'engage à restituer à ZECIBLE® l'intégralité des bases louées et à n'en conserver aucune trace ni sur ses serveurs, ni sur tout autre support magnétique, électronique ou papier.

6.10.3 Achat de Bases B2B et Dirigeants

Les fiches B2B et Dirigeants pourront faire l'objet d'une cession au CLIENT, après procédure d'opt-out. Les fiches en longue durée sont livrées au CLIENT selon les conditions précisées dans son contrat / devis / bon de commande. LE CLIENT est, à partir de la livraison, responsable du respect des règles légales et d'éthiques liées à la protection des données personnelles des individus, à leurs droits à l'information et à la modification.

Notamment, LE CLIENT s'engage à respecter strictement les règles de désabonnement et à tenir informés les contacts de l'origine des données dans le pied de page de ses communications. Par ailleurs, LE CLIENT adhère aux règles d'éthique de ZECIBLE® et s'engage à limiter la pression sur les contacts à une communication hebdomadaire (soit un envoi par semaine au maximum à destination d'un même contact, quel que soit le moyen de communication utilisé – conformément à l'article 6.1 des présentes conditions).

Le CLIENT est responsable de la sécurité du fichier et de la confidentialité des informations contenues. La responsabilité de ZECIBLE® ne pourra être engagée pour l'utilisation qui sera faite du fichier qui, en tout état de cause, devra être conforme à la loi 78-18 du 06 janvier 1978 ainsi que la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.

Le CLIENT reconnaît disposer de toutes les compétences nécessaires pour apprécier la qualité du fichier et son adéquation à l'usage qu'il compte en faire. Le CLIENT a l'entière responsabilité de l'utilisation des fichiers et des messages élaborés.

6.11 LISTE D'OPPOSITION AU DEMARCHEGE TELEPHONIQUE

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle liste d'opposition au démarchage téléphonique conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, et dans la mesure où NOTE BLEUE concède une licence au CLIENT, le CLIENT s'engage à interroger le fichier BLOCTEL et à expurger tout Fichier Cible avant toute utilisation, transmission à un annonceur ou à une plateforme.

Il appartient également au CLIENT d'expurger les bases avant toute campagne de démarchage téléphonique et au moins une fois par mois, si la campagne est d'une durée supérieure à 30 jours. Le CLIENT justifiera de la conformité avec la liste BLOCTEL à la première demande de NOTE BLEUE au moyen de la notification de traitement BLOCTEL.

NOTE BLEUE décline toute responsabilité dans le cas où le CLIENT utiliserait ou mettrait à la disposition de tiers, en location ou à la vente, des données téléphoniques de contacts qui se seraient inscrits sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Le CLIENT garantit NOTE BLEUE contre toute réclamation, dommage, préjudice financier ou d'image, réclamation directe, action en justice ou devant la DGCRCF/DDPP résultant directement de la non-conformité des numéros de téléphone par rapport à leur inscription à la liste BLOCTEL, et s'engage à réparer le préjudice direct subi.

En cas de réclamation d'un consommateur inscrit dans la liste BLOCTEL, le CLIENT s'engage à fournir sous un délai maximum de 48 heures à la demande de NOTE BLEUE, les informations relatives à la base mise à disposition et la preuve de sa confrontation à la base BLOCTEL.

7. CONDITIONS PARTICULIERES DE FORMATIONS

NOTE BLEUE dispose d'un agrément formateur (N° 73 31 06025 31) rendant éligible les formations qu'il dispense à une prise en charge totale ou partielle des coûts de formation par les OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

Les présentes conditions particulières s'appliquent à toutes les formations INTER proposées par NOTE BLEUE dans son catalogue en vigueur ainsi que toute formation INTRA définie pour un CLIENT après validation conjointe sur le contenu, le format et la tarification proposée.

7.1 DISPOSITIONS GENERALES

Les actions de formation professionnelle (article L6313-1 du code du travail) sont réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Tous ces éléments seront détaillés dans la convention de formation signée entre NOTE BLEUE et LE CLIENT.

La participation aux formations NOTE BLEUE implique de la part du CLIENT que les participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et/ou y répondent en termes de compétence pour pouvoir suivre la formation.

La vente des prestations de formation est réservée aux entreprises.

7.2 PRISE DE RESERVATION

Les réservations pour une formation ne sont définitives qu'à condition d'avoir fait l'objet d'une confirmation écrite et signée par le CLIENT. Toute participation à une formation NOTE BLEUE vaut acceptation des présentes conditions générales et particulières, même dans le cas où aucune information écrite et signée n'aurait été reçue.

7.3 MODIFICATION DE LA RESERVATION - ANNULATION

7.3.1 Annulation à l'initiative de NOTE BLEUE :

NOTE BLEUE se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'il juge utile à ses programmes et prestations ainsi qu'au planning de ses cours. Il se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs titres de stage de sa gamme de cours.

En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit (indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, conflits sociaux, conditions météorologiques, panne d'électricité, nombre de participants) l'acte de formation sera reporté à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au CLIENT.

La date de formation est fixée en accord avec LE CLIENT. Les participants doivent être prévenus 10 jours avant le début du stage concerné.

7.3.2 Annulation à l'initiative du CLIENT

Dans le cas d'annulation par LE CLIENT, celle-ci pourra se faire dans les conditions suivantes :

- Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone, fax ou email, et confirmée par écrit, par lettre RAR.
- Une annulation intervenant plus de 10 jours ouvrés (2 semaines) avant le début de la formation ne donne lieu à aucun frais d'annulation
- Toute annulation intervenant entre 2 et 10 jours ouvrés avant le début de la formation donne lieu à une facturation égale à 50 % du montant du cours à titre d'indemnité forfaitaire
- Une formation annulée le jour même du cours sera due intégralement à titre d'indemnité forfaitaire.
- Toute formation commencée sera due intégralement.

7.4 FRAIS LIES AU MATERIEL/SUPPORT DE COURS POUR LES FORMATIONS :

Le prix global de la formation inclut des frais pour le matériel/support de cours. Dans l'éventualité où ce matériel serait envoyé à un CLIENT inscrit à une formation et que celui-ci annulerait son inscription sans la reprogrammer, il devra retourner ce matériel à NOTE BLEUE.

Si LE CLIENT retourne le matériel/support de cours dans les 15 jours suivant la date d'annulation, aucun frais ne lui sera facturé. Passé ce délai, NOTE BLEUE facturera 400 Euros HT au CLIENT pour matériel non retourné.

7.5 PRIX

Les prestations sont fournies au prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande de formation. Le prix inclut la fourniture de la prestation de formation conformément à la convention de stage NOTE BLEUE. Les repas des stagiaires, ainsi que les frais de déplacements et d'hébergement des stagiaires et du formateur ne sont pas inclus dans le prix de la prestation de formation.

7.6 FACTURATION

La demande de formation est validée et facturée dès réception de la confirmation écrite et signée de la commande. La facturation sera exprimée en Euro et appliquera le taux de TVA en vigueur au moment de l'établissement de cette facture.

7.7 PAIEMENT - MODALITES

Les sessions de formation sont payables comptant, au plus tard la veille de la réalisation de la formation, sauf accord écrit de la part d'un responsable autorisé de NOTE BLEUE.

NOTE BLEUE étant un organisme de formation agréé, il est habilité à signer des conventions de formation. Les factures délivrées tiennent lieu de convention simplifiée, mais LE CLIENT peut, sur simple demande, obtenir une convention détaillée et/ou une attestation de présence individuelle. Dans certaines situations NOTE BLEUE se réserve le droit d'exiger un prépaiement quinze jours avant le début du cours. Dans ce cas LE CLIENT pourra se voir refuser l'accès à la formation si le paiement n'a pas été effectué dans les délais requis.

Dans le cas d'un financement par l'intermédiaire d'un OPCA, il appartient au CLIENT d'obtenir la prise en charge par l'organisme. Dans le cas où cette prise en charge n'est pas obtenue avant le début de la participation du CLIENT à la formation considérée, LE CLIENT devra s'acquitter des sommes dues auprès de NOTE BLEUE et fera son affaire du remboursement auprès de l'OPCA.

7.8 PROPRIETE INTELLECTUELLE - COPYRIGHT

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

En conséquence, le participant s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable autorisé de NOTE BLEUE.